



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 janvier 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Louis Martin, président  
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith (partie de séance)
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier  
M<sup>e</sup> Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h 01, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

**CV-2022-0001** **Adoption de l'ordre du jour**

---

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel GI2021-008 intitulé : *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1437.

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0002** **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du conseil de la ville tenues les 17, 20 et 22 décembre 2021**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du conseil de la ville tenues les 17, 20 et 22 décembre 2021, tels que rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaires du conseil d'agglomération de Québec tenues les 17, 20 et 22 décembre 2021, et dépôt des procès-verbaux**

---

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaires du conseil d'agglomération de Québec tenues les 17, 20 et 22 décembre 2021, et dépose les procès-verbaux.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt d'une correspondance de monsieur Alejandro Rada Donath, datée du 6 janvier 2022, concernant une proposition de modifier le projet de tramway afin qu'il ne compte qu'une seule voie;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, d'une pétition de plus de 27 800 signataires, intitulée : *Sauvons les 610 arbres - Tramway*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une lettre adressée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, demandant le refus de l'augmentation de la norme des émissions quotidiennes de nickel dans l'air;
- Dépôt, par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, d'un document daté de février 2019, de la Direction de santé publique du *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale*, intitulé : *Bilan initial de la qualité de l'air extérieur et ses effets sur la santé*;
- Dépôt, par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, d'un document daté de mars 2018, de la Direction de santé publique du *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale*, intitulé : *Les inégalités sociales de santé dans Basse-Ville et Limoilou-Vanier – Regard spécifique sur 18 indicateurs du Plan national de surveillance*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention à la Ville de Lac-Delage pour la réalisation d'un projet-pilote sur les étangs aérés*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lot 15*.

## **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 17 h 06 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente

Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 17 h 07.

Madame la conseillère Jackie Smith arrive à la séance. Il est 17 h 10.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 17 h 57 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 18 heures.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ainsi que par visioconférence est tenue pour une durée de 35 minutes.

### **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 18 h 58 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le conseiller Louis Martin dépose un avis de proposition demandant la création d'un guichet de service pour les agriculteurs qui sera leur point de contact unique, afin de les aider dans leurs demandes d'information, de permis ou dans toute autre interaction avec la Ville.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 heures.

### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2022-0003 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, demandant la prolongation, pour l'année 2022, de l'abolition complète de la pénalité de 5 % sur les retards de paiement - FN2021-071 (Ra-2321)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel FN2021-071. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'en janvier 2021, l'administration municipale avait confirmé l'abolition complète de la pénalité de 5 % jusqu'au 31 décembre 2021, mesure qui était également en place en 2020;

Attendu que la mesure annoncée avait aidé les contribuables de la ville de Québec;

Attendu que la recrudescence de la pandémie force toute la population à se réadapter rapidement à la réalité de la pandémie;

Attendu que la municipalité possède certains pouvoirs réglementaires en matière de fiscalité municipale et en vertu des lois qui régissent ses activités;

Attendu que, malgré la récente adoption du budget, la situation actuelle nous force à être proactifs et à réagir rapidement;

Attendu que la Ville estime à environ 3 M\$ le coût d'une telle mesure, tel que mentionné à la page 121 du plus récent budget de fonctionnement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que l'administration municipale prolonge, pour l'année 2022, l'abolition complète de la pénalité de 5 % sur les retards de paiement.

Madame la conseillère Anne Corriveau demande le vote.

Ont voté en faveur : madame la conseillère et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

Ont voté contre : Monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

En faveur : 4    Contre : 17

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2022-0004** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, demandant la création d'un comité sur la hausse des loyers - PA2021-179 (Ra-2321)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2021-179. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Claude Villeneuve déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'il se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel PA2021-179. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu qu'en campagne électorale, les citoyens et les organismes ont été nombreux à nous partager leurs préoccupations concernant la hausse du coût des loyers;

Attendu qu'avec des éléments hors de notre contrôle, incluant l'impact de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024 sur le compte de taxes des immeubles de six logements et plus, il est probable que cette hausse continue de se répercuter sur les locataires;

Attendu que la *Corporation des propriétaires immobiliers du Québec* (CORPIQ) a également partagé cette préoccupation le 17 décembre 2021;

Attendu que lors de la campagne électorale, *Équipe Marie-Josée Savard* s'était engagée à former rapidement un comité indépendant afin d'analyser les différentes options possibles, et celles qui sont les mieux adaptées pour la Ville de Québec;

Attendu que ce comité, auquel nous souhaitons voir participer différents organismes du terrain et la *Table de concertation en habitation de Québec*, devait avoir le mandat de mener une réflexion collaborative pour nous guider dans le dépôt de recommandations au gouvernement du Québec, et pour éventuellement ajuster les propres outils d'intervention de la Ville et sa réglementation, si nécessaire;

Attendu qu'il est primordial de se pencher rapidement sur l'enjeu que représente la hausse des coûts de loyers, afin d'éviter que le nombre de familles vivant des conditions impérieuses de logement s'accroisse;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère,

il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Québec demande à l'administration de former un comité spécifique sur la hausse des loyers à Québec, composé de membres du *Conseil des partenaires* de la *Vision de l'habitation* et de la *Table de concertation en habitation de Québec*, afin d'analyser les différentes options possibles pour atténuer ses effets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0005** **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, relatif aux logements sociaux et aux enjeux de l'habitation à Québec - PA2021-180 (Ra-2321)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2021-180. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Alicia Despins, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Alicia Despins déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'elle se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel PA2021–180. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que plusieurs villes du Québec ont des préoccupations communes en matière d'habitation, notamment en ce qui a trait au logement social et abordable;

Attendu que la mairesse de Longueuil, madame Catherine Fournier, et le maire de Laval, monsieur Stéphane Boyer, ont exprimé à plusieurs reprises leur volonté commune d'organiser un sommet sur l'habitation dans la première année de leur mandat;

Attendu que le 9 décembre 2021, le conseil de la *Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM) a adopté une déclaration sur l'abordabilité du logement, proposant plusieurs mesures qu'elle souhaite voir intégrer au futur *Plan d'action gouvernemental en habitation*, aux nouveaux programmes en habitation qui seront annoncés au printemps 2022 et à la prochaine *Politique nationale d'architecture et de l'aménagement du territoire*;

Attendu que le 10 décembre 2021, les membres du conseil d'administration de l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) se sont à leur tour mobilisés sur le dossier de l'habitation, en annonçant la tenue d'un forum municipal à l'échelle de tout le Québec, en février 2022;

Attendu que la Ville de Québec dispose d'une expertise fort pertinente en matière d'habitation, ayant elle-même organisé un forum sur l'habitation du 12 au 14 juin 2019, ayant mené ultimement à l'adoption d'une *Vision de l'habitation* concertée et ambitieuse à l'automne 2020;

Attendu que des actions gouvernementales fortes, notamment pour l'octroi de nouvelles unités *AccèsLogis*, sont nécessaires afin de réaliser nos objectifs en matière d'habitation, incluant la réalisation de 2 600 unités de logements sociaux et abordables d'ici 2025;

Attendu qu'il est impératif que les villes du Québec parlent d'une seule et même voix pour obtenir plus d'outils d'intervention en matière d'habitation;

Attendu qu'à titre de capitale nationale, la Ville de Québec et son maire doivent jouer un rôle de premier plan afin que nous soyons en mesure d'offrir à l'ensemble des citoyens des options résidentielles répondant à leurs besoins;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 4 de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec* et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs, la Ville de Québec doit être le lieu privilégié et prioritaire pour « les grandes rencontres politiques et des négociations importantes, de toute nature, auxquelles prend part le gouvernement du Québec ».

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est proposé que :

- 1° le conseil municipal de la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec d'octroyer à Québec un minimum de 500 nouvelles unités *AccèsLogis* par année;
- 2° le maire de Québec, monsieur Bruno Marchand, appuyé par les membres du conseil municipal, accepte d'être un leader de premier plan pour porter les enjeux de l'habitation aux côtés de ses homologues des grandes villes du Québec, et auprès du gouvernement du Québec;
- 3° la Ville de Québec et ses représentants participent activement aux activités sur le logement organisées par l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) en 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0006** **Demande de délai additionnel jusqu'au 7 février 2022 – Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, demandant que la Ville exprime son opposition à l'adoption du règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant, et que l'administration se positionne officiellement dans le cadre de la consultation publique à laquelle le projet de règlement sera soumis - PQ2022-001 (Ra-2321)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'accorder un délai additionnel jusqu'au 7 février 2022, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, demandant que la Ville exprime son opposition à l'adoption du règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant, et que l'administration se positionne officiellement



dans le cadre de la consultation publique à laquelle le projet de règlement sera soumis.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0007** **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, demandant la tenue d'un comité plénier en janvier 2022, pour faire état de la situation sur le projet du tramway de Québec, afin de donner suite aux propos de monsieur le maire Bruno Marchand en date du 6 décembre 2021 - TW2022-001 (Ra-2321)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel TW2022-001. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Bianca Dussault déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le maire de Québec, monsieur Bruno Marchand, a mentionné que la Ville tiendrait un état de situation du projet de tramway en janvier 2022, lors de la séance du conseil de la ville du 6 décembre 2021;

Attendu que les membres du conseil municipal, de divers horizons politiques, ont déclaré lors des différents comités pléniers, souhaiter la tenue d'un comité plénier dédié à ce sujet;

Attendu que lors du comité plénier consacré aux aspects budgétaires du projet de tramway, le directeur-général a mentionné que l'état de situation serait fait en janvier, sans en préciser la forme;

Attendu que le tramway constitue le plus grand projet d'infrastructure de l'histoire de la ville de Québec, il est pertinent qu'en égard aux règles qui régissent la tenue du conseil de la ville, un comité plénier en bonne et due forme soit convoqué;

Attendu que la section III du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, énonce les éléments relatifs à la tenue d'un comité plénier.;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Bianca Dussault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que le maire de Québec, conformément à l'article 20 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, convoque en janvier 2022 un comité plénier pour faire un état de situation sur le projet du tramway de Québec, pour donner suite à ses propos du 6 décembre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Proposition sans préavis**

---

#### **CV-2022-0008 Félicitations à monsieur Claude Foster pour sa nomination à titre de président-directeur général de la *Société d'habitation du Québec***

---

Attendu que le 12 janvier 2022, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de monsieur Claude Foster, l'actuel directeur général de l'*Office municipal d'habitation de Québec* (OMHQ), à titre de président-directeur général de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ);

Attendu que monsieur Claude Foster, qui est le directeur général de l'OMHQ depuis 2009, a développé une expertise exceptionnelle en matière de logements sociaux et communautaires, puisqu'il a oeuvré dans ce domaine tout au long de sa carrière;

Attendu que depuis 2009, monsieur Claude Foster a contribué à de nombreuses avancées en matière de logements sociaux et communautaires à Québec, incluant la mise en place du *Registre partagé*, un guichet unique au Québec pour simplifier et regrouper la réception des demandes pour un logement subventionné, et l'*Opération 1<sup>er</sup> juillet* pour accompagner les ménages dans la recherche d'un logement, un service qui sera maintenant disponible tout au long de l'année;

Attendu que monsieur Claude Foster se démarque par la passion qu'il dégage pour le logement social et communautaire, et qu'il a surtout humanisé la mission de l'OMHQ qui est, bien entendu, beaucoup plus large et importante que la seule administration d'un parc immobilier;

Attendu que dans les dernières années, monsieur Claude Foster a aussi été un acteur de premier plan dans l'avancement du dossier de l'habitation à Québec, pour que la Ville se dote d'une stratégie innovante et proactive afin de répondre aux besoins résidentiels des différentes clientèles. Monsieur Foster a aussi participé activement à l'élaboration de la *Vision de l'habitation 2020–2030* et à la *Stratégie concertée sur le maintien et le développement du parc de maisons de chambres et de pensions*;

Attendu que toutes les villes du Québec sont confrontées à plusieurs enjeux importants en matière d'habitation, la nomination de monsieur Claude Foster à titre de président-directeur général de la SHQ constitue donc une excellente nouvelle;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

approuvée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la nomination de monsieur Claude Foster à titre de président-directeur général de la *Société d'habitation du Québec*, le remercient pour sa contribution remarquable comme directeur général de l'*Office municipal d'habitation*

de Québec, et lui souhaitent la meilleure des chances dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0009** **Hommage à monsieur György Terebesi et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

---

Attendu que monsieur György Terebesi, l'un des fondateurs de l'organisme *Musique de chambre à Sainte-Pétronille*, est décédé à Québec le 31 décembre 2021 à l'âge de 89 ans;

Attendu que monsieur György Terebesi, né à Budapest, s'est perfectionné à Paris pour occuper ensuite le poste de premier violon dans les orchestres de Munich et de Frankfurt, et s'est installé à Québec en 1981, où il enseigna le violon à l'*Université Laval*;

Attendu que monsieur György Terebesi a été directeur artistique du réputé organisme de l'Île d'Orléans pendant 34 ans, et qu'il est à l'origine de la programmation de plus de 200 concerts destinés aux mélomanes d'ici et d'ailleurs;

Attendu que les amis de monsieur György Terebesi et ses élèves parlent de lui comme d'un être infatigable et un remarquable musicien, doté d'une grande gentillesse;

Attendu que ce musicien d'exception, professeur, ami, père et époux, laisse derrière lui des souvenirs heureux et qu'il a, sans contredit, marqué le patrimoine culturel et musical de la région;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur György Terebesi, et par ces quelques mots, lui présentent un hommage senti.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0010** **Hommage à monsieur François Laviolette et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

---

Attendu que monsieur François Laviolette, grand bâtisseur en intelligence artificielle (IA), est décédé le 26 décembre 2021 à l'âge de 59 ans;

Attendu que le professeur, monsieur François Laviolette, était directeur fondateur du *Centre de recherche en données massives* de l'*Université Laval*, qui regroupe plus de 50 chercheurs de huit facultés oeuvrant dans les domaines de l'assurance, de la santé, de la bio-informatique, des sciences de la vie et de l'aérospatial;

Attendu que ses collègues s'entendent pour dire qu'il était un visionnaire et, sans contredit, un pionnier dans l'avancement des applications de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle;

Attendu que monsieur François Laviolette, titulaire de nombreuses chaires de recherche, laisse à la société québécoise un legs passionnant sur l'intelligence artificielle, ainsi qu'une approche favorisant la réflexion sur l'apport de l'IA au développement respectueux des individus et de la connaissance;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances et leur amitié à la famille de monsieur François Laviolette, à ses collègues et aux étudiants–chercheurs qui ont eu la chance d'apprendre, de vivre et de sourire à ses côtés.

Appuyée à l'unanimité

**CV-2022-0011 Remerciements à madame Marjolaine de Sa pour son dévouement auprès des membres de l'industrie hôtelière de Québec, et nomination par intérim de monsieur André Roy à la direction de l'Association hôtelière de la région de Québec**

---

Attendu que l'industrie hôtelière fait partie de la vitalité économique et touristique de la ville de Québec;

Attendu que l'*Association hôtelière de la région de Québec* (AHRQ) regroupe et représente les intérêts de plus de 200 établissements d'hébergement situés sur le territoire de la grande région de Québec;

Attendu que madame Marjolaine de Sa, qui dirigeait l'AHRQ depuis les cinq dernières années, a quitté ses fonctions le 14 janvier 2022;

Attendu que madame Marjolaine de Sa a dû relever des défis colossaux de gestion dans l'industrie, en raison des impacts de la situation pandémique, nécessitant une grande agilité;

Attendu que, pour reprendre le flambeau, l'*Association hôtelière de la région de Québec* a nommé monsieur André Roy pour assurer l'intérim avant la nomination d'une direction générale permanente;

Attendu que monsieur André Roy est un joueur d'expérience reconnu de l'industrie touristique, particulièrement à Québec, où il a dirigé l'*Office du tourisme de Québec*, de 2013 à 2019;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe–Leduc,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient madame Marjolaine de Sa pour son dévouement auprès des membres de l'industrie

hôtelière de Québec au cours des cinq dernières années, et souhaitent à monsieur André Roy un bon retour temporaire à Québec, et le remercient d'avoir accepté cette nomination à la direction de l'Association hôtelière de la région de Québec.

Appuyée à l'unanimité

**CV-2022-0012 Félicitations à l'équipe de *Nova Film* qui a été désignée comme étant le coup de coeur du public dans le cadre du concours *Le Bye Bye de la pub 2021*, avec la publicité réalisée pour la compagnie *Mondou***

---

Attendu que la publicité mettant en vedette le chien Kiki, réalisée pour la compagnie *Mondou*, a été désignée comme étant le coup de coeur du public, dans le cadre de la quatrième édition du concours *Le Bye Bye de la pub*;

Attendu que des talents de Québec ont participé activement à la réalisation de cette publicité, notamment l'équipe de *Nova Film*, une maison de production publicitaire indépendante qui a pignon sur rue dans le quartier Saint-Roch;

Attendu que les réalisateurs de *Nova Film* ont aussi contribué à trois autres publicités diffusées lors du *Bye Bye*, soit *Fromages d'ici*, *Érable du Québec*, et une pour le gouvernement du Québec;

Attendu que le fait de remporter un prix à l'issue d'un vote populaire est, pour une firme comme *Nova Film*, la plus belle reconnaissance qui soit;

Attendu que la publicité de *Mondou* est le résultat d'un beau travail collaboratif, particulièrement avec l'agence indépendante *lg2* qui a aussi des bureaux à Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'équipe de *Nova Film*, ainsi que tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de la publicité de *Mondou* qui a réussi à charmer le coeur des Québécois et surtout, à faire rire le public dans le cadre du concours *Le Bye Bye de la pub 2021*.

Adoptée à l'unanimité

**Rapports du comité exécutif**

---

**Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2022-0013** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de gymnastique Québec Performance*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance de la palestre de gymnastique de Rochebelle – Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 76801) - [AP2021-963](#) (CT-2543277) — (Ra-2319)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de gymnastique Québec Performance*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance de la palestre de gymnastique de Rochebelle – Années 2021, 2022 et 2023, pour une somme de 212 841 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0014** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de gymnastique Québec Performance*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé de la palestre de gymnastique de l'Arpidrome – Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 76816) - [AP2021-967](#) (CT-2543281) — (Ra-2319)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de gymnastique Québec Performance*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé de la palestre de gymnastique de l'Arpidrome – Années 2021, 2022 et 2023, pour une somme de 120 111 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0015 Entente entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à la réception d'une aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la *Trame verte et bleue métropolitaine – Phase II (2020–2025)* - **PA2021-171** (Ra-2319)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec* (CMQ), relative à la réception d'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 4 021 528 \$, pour la réalisation et la mise en valeur de la *Trame verte et bleue métropolitaine – Phase II (2020–2025)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts des projets et à prévoir les fonds nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0016 Avis de modification numéro 5 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relativement à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222) - **AP2021-1043** (CT-2577845) — (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 124 056,50 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* en vertu de la résolution CV-2019-0078 du 4 février 2019, relativement à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0017 Attribution d'un odonyme – District électoral de Val-Bélair – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **CU2021-101** (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de dénommer la rue identifiée sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Esquif*, rue de l'.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0018** **Avenant relatif à la prolongation du délai pour l'obtention de l'engagement définitif à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec, autorisant la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2021-1070 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant relatif à la prolongation du délai pour l'obtention de l'engagement définitif à l'offre d'achat signée le 25 janvier 2021 par monsieur Claude Foster, représentant de l'Office municipal d'habitation de Québec, et acceptée par la Ville de Québec le 6 avril 2021 aux termes de la résolution CV-2021-0279, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0019** **Entente entre la Ville de Québec et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale–Nationale, relative à l'utilisation des terrains naturels du Gouvernail de Beauport - LS2021-095 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente d'utilisation de terrains sportifs et ce, gratuitement, entre la Ville de Québec et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale–Nationale, pour l'occupation de surfaces gazonnées situées au 3510, rue Cambonne, pour la période de mai à août 2022 selon l'horaire-cadre établi, afin d'y tenir des activités sportives, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



## **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

**CV-2022-0020** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des machines distributrices de produits industriels dans différentes usines – Incinérateur et Traitement des eaux (Appel d'offres public 76640) - AP2021-1016 (Ra-2319)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Distributions P.R. inc.*, du contrat pour des machines distributrices de produits industriels dans différentes usines – Incinérateur et Traitement des eaux, pour une somme estimée à 520 757,64 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76640 et à sa soumission du 29 novembre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0021** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat relativement à une entente pour la fourniture de poteaux en béton ronds (PEP200671) (Appel d'offres public 76436) - AP2021-1018 (Ra-2319)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Lumisolution inc.*, du contrat relatif à une entente pour la fourniture de poteaux de béton ronds (PEP200671), de la date d'adjudication au 29 février 2024, pour une somme estimée à 2 746 485 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76436 et au prix unitaire de sa soumission du 2 décembre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0022** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, deux ententes entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relatives à la réception d'une aide financière, pour la réalisation et la mise en valeur de la *Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2 (2020–2025)* - PA2021-140 (Ra-2319)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de deux ententes entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relatives à la réception d'une aide financière d'un montant maximal de 5 606 492 \$, pour la réalisation et la mise en valeur de la *Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2 (2020–2025)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° à la Ville de Québec de s'engager à payer sa part des coûts des projets et à prévoir les fonds nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0023** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à la réception d'une aide financière, pour la réalisation du projet *Verdissement et gestion optimale des eaux pluviales du nouveau stationnement de la Base de plein air de Sainte-Foy* - PA2021-166 (Ra-2319)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à la réception d'une aide financière d'un montant maximal de 500 000 \$, pour la réalisation du projet *Verdissement et gestion optimale des eaux pluviales du nouveau stationnement de la Base de plein air de Sainte-Foy*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au greffier de signer ladite convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0024 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande (Appel d'offres public 76333) - AP2021-1014 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2024, conformément à la demande publique de soumissions 76333 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme estimée à 341 100 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 24 novembre 2021;
- Lot 2 : *GRH Entretien inc.*, pour une somme estimée à 609 200 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 9 novembre 2021;
- Lot 3 : *Opus Coop, Coopérative de solidarité (Nettoieprêt)*, pour une somme estimée à 358 630 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 29 novembre 2021;
- Lot 4 : *GRH Entretien inc.*, pour une somme estimée à 361 200 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 9 novembre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0025 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'entretien du revêtement métallisé des fours de l'incinérateur – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Dossier 76240) - AP2021-1033 (CT-2575119) — (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 50 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Integrated Global Services Canada* en vertu de la résolution CA-2021-0534 du 6 octobre 2021, pour l'entretien du revêtement métallisé des fours de l'incinérateur — Arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0026** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2021-0358 et l'entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga – Phase 2 (PAM200066) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Dossier 76952) - AP2021-1040 (CT-2575231) — (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2021-0358 du 7 juillet 2021;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga – Phase 2 (PAM200066) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme estimée à 580 240,33 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation au directeur du Service de l'ingénierie de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0027** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente de service entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relativement à l'utilisation du site récréotouristique de la baie de Beauport par la population (Dossier 53008) - AP2021-1041 (CT-2576013) — (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente de service entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec* en vertu de la résolution CA-2019-0197 du 8 mai 2019, relativement à l'utilisation du site récréotouristique de la baie de Beauport par la population, pour une somme supplémentaire de 48 627,97 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour couvrir les frais de gratuité aux citoyens pour le stationnement, l'accès au site et les frais de coordination, pour la période du 19 avril au 14 mai 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0028** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 14 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* - DE2021-1116 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 14 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0029** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ajout budgétaire et l'affectation au projet du *Centre éducatif en agriculture urbaine* au *Grand Marché de Québec* et sur le site d'*ExpoCité* - DE2022-012 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'ajout budgétaire d'un montant de 50 000 \$ et son affectation au projet du *Centre éducatif en agriculture urbaine* au *Grand Marché de Québec* et sur le site d'*ExpoCité*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0030** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation de paiements comptant des immobilisations de compétence mixte aux projets d'immobilisations du *Programme des immobilisations 2022–2026* - FN2022-001 (CT-FN2022-002) — (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'affectation de paiements comptant des immobilisations de compétence mixte aux projets d'immobilisations du *Programme des immobilisations 2022–2026*, pour la somme de 7 300 000 \$, selon l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant des immobilisations de

compétence mixte, d'une somme de 20 000 000 \$, pour la réalisation de projets de compétence mixte des différentes unités administratives;

3° au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires à cet effet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0031** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation de paiements comptant des immobilisations de compétence d'agglomération de la Ville aux projets d'immobilisations du *Programme des immobilisations 2022–2026* - **FN2022-002** (CT-FN2022-002) — (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'affectation de paiements comptant des immobilisations de compétence d'agglomération de la Ville aux projets d'immobilisations du *Programme des immobilisations 2022–2026*, pour la somme de 14 463 000 \$, tel que présenté à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Éric Ralph Mercier et Jackie Smith.

En faveur : 16      Contre : 5

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0032** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2022 de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale* (RTC) - **FN2022-003** (CT-2579032) — (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'un montant de 135 317 400 \$ au *Réseau de transport de la Capitale* (RTC) à titre de contribution pour l'année 2022, réparti en quatre versements égaux de 33 829 350 \$, le 24 janvier, le 25 avril, le 4 juillet et le 3 octobre 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0033** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1438 - GI2021-009 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1438;
- 2° l'appropriation d'un montant de 880 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant total de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1438. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0034** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification au calendrier 2022 des séances du conseil d'agglomération - GA2022-001 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification au calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil d'agglomération, afin que les séances débutent à 13 heures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0035** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le refus d'une demande de modification au *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1310, dans le cadre d'une demande d'implantation d'un bâtiment résidentiel sur le lot 2 013 558 du cadastre du Québec, relativement aux fortes pentes - PA2021-162 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le refus de la demande de modification au *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1310, en lien avec les éléments empêchant la réglementation d'urbanisme locale d'autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel sur le lot 2 013 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, situé sur la rue de l'Anse dans le quartier Saint-Louis, puisque cette propriété est située dans un secteur susceptible de comporter une forte pente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0036** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et de liens piétonniers relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1449 - PA2021-173 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et de liens piétonniers relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1449;
- 2° l'appropriation d'un montant de 405 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1449. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0037** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1179 (SCFP) – Brigadiers scolaires 2020–2024* - RH2021-1080 (Abrogée par CV-2022-0063) (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,



il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1179 (SCFP) – Brigadiers scolaires 2020–2024*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Avis de motion et projet de règlement**

**AM-2022-0038** ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil relativement à la rémunération de certains conseillers chefs de partis autorisés, R.V.Q. 3054, et dépôt du projet de règlement - DG2021-089 (CT-DG2021-089) — (Ra-2319)***

Monsieur le maire Bruno Marchand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le traitement des membres du conseil* afin d'accorder une rémunération équivalente à tous les conseillers qui sont chefs de partis autorisés et dont l'ensemble des candidats a obtenu, lors de la dernière élection générale dans la ville, au moins 20 % de tous les votes valides. Il applique donc à un tel conseiller une rémunération équivalente à celle du conseiller qui est chef de l'opposition. Ce règlement rétroagit au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2022-0039** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3055, et dépôt du projet de règlement - PA2021-172 (Ra-2319)*

---

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réaménagement de divers espaces urbains, éphémères ou permanents, relevant de la compétence de proximité de la ville, l'embauche du personnel ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des subventions et des contributions financières nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 14 845 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'acquisition des biens et le versement des subventions et des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2022-0040** *Appropriation de 1 484 500 \$ au fonds général de la Ville - PA2021-172 (Ra-2139)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approprier un montant de 1 484 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3055. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2022-0041** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3045, et dépôt du projet de règlement - GI2021-007 (Ra-2320)*

---

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains, relevant de la compétence de proximité, ainsi que l'octroi des

contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 42 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2022-0042 Appropriation de 4 200 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2021-007 (Ra-2320)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approprier un montant de 4 200 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 3045. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption des règlements**

---

**CV-2022-0043 *Règlement sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville, R.V.Q. 1676 - TM2021-212 (Ra-2315)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville, R.V.Q. 1676.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0044 *Règlement modifiant le Règlement sur la paix et le bon ordre relativement au bruit produit par les véhicules routiers, R.V.Q. 3011 - PO2021-004 (Ra-2317)***

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la paix et le bon ordre relativement au bruit produit par les véhicules routiers*, R.V.Q. 3011.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0045** *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à la formation de comités de sélection et aux fonctions dévolues par la Loi sur l'Autorité des marchés publics, R.V.Q. 3040 - AP2021-857 (Ra-2315)*

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à la formation de comités de sélection et aux fonctions dévolues par la Loi sur l'Autorité des marchés publics*, R.V.Q. 3040.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0046** *Règlement sur des travaux d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Gabrielle-Roy située dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3049 - CU2021-090 (Ra-2317)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Gabrielle-Roy située dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3049.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 20 h 51.

Louis Martin  
Président

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

Véronique Dallaire  
Vice-présidente

JL/ir